



La Panthère

NUMÉRO

61

Juin
2023

Association des Anciens du 19ème Régiment d'Artillerie à Cheval

association sans but lucratif - Siège : rue François Couteaux 44 Bte 20 à 1090 Bruxelles

Numéro d'identification : 477436077 – Arrondissement judiciaire : 1000 Bruxelles

Secrétaire : Charles De la Roy, rue de Momelette 58 à 4350 Momale

Tél. (0)4 250 13 65 – e-mail : Charles.delaroy@skynet.be

Trésorier : Marc Wauquier, rue François Couteaux 44/20 1090 Bruxelles

Tél. (0)2 268 36 91 – e-mail : marc.wauquier@skynet.be

Site 19 ACh : [http:// www.anciens19ach.be](http://www.anciens19ach.be) - Site FRACH : <http://www.kvra-frach.be>

Le Mot du Président

En ce début d'été, le n° 61 de « La Panthère » me donne l'occasion de vous souhaiter à tous d'excellentes vacances, qui nous permettront certainement de profiter de notre famille, de nos amis, d'un voyage, ou que sais-je encore.

Dans la revue de beaucoup d'associations comme la nôtre, le mot du Président est souvent l'occasion d'émettre une analyse ou une réflexion pertinente sur l'évolution du monde et de notre société. J'avoue que ce n'est pas mon « truc » et que je peine lorsqu'il faut écrire ce genre de texte. Je crois plutôt que chacun ne peut agir efficacement que dans sa propre sphère d'action et je préfère donc aborder des sujets qui nous concernent directement au sein de notre ASBL.

Le PV de notre Assemblée Générale reprend d'ailleurs des questions et des décisions concernant nos actions futures. Je vous en souhaite bonne lecture.

Les statuts de notre Association prévoient également « d'aider à promouvoir et à maintenir les traditions de l'Artillerie à Cheval en général et du 19 Régiment d'Artillerie à Cheval en particulier » (Art 3, 1°), ainsi que « d'entretenir le souvenir de membres du 19 ACh décédés en service » (Art 3, 3°). J'ai donc rassemblé quelques faits et idées dans un petit article qui, je l'espère, vous intéressera et suscitera des réactions de votre part.

Nous nous revoyons bientôt, le 17 septembre ! Amicalement

Daniel Thirion

Dans ce numéro

- PV de l'assemblée générale ordinaire 2023
- Retrouvailles 2023
- Journée de l'Artillerie à Cheval
- Journée des Associations des Unités d'Artillerie
- Cotisation 2023
- In Memoriam

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2023

L'assemblée générale ordinaire de l'Association des Anciens du 19^e Régiment d'Artillerie à Cheval (ASBL 19 ACh) s'est tenue ce 20 avril 2023 au Club Prince Albert, rue des Petits Carmes 20 à 1000 Bruxelles. 24 membres étaient présents ou représentés (15 présents et 9 procurations).

Ouverture et introduction par le président

Le président, M. Daniel Thirion, déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 10:40 Hr.

Il prononce un mot de bienvenue, remercie les membres présents.

Le président énonce les noms des Anciens et épouses d'anciens décédés depuis l'AG 2022 et invite l'assemblée à un moment de recueillement en leur mémoire :

• Mme	Marcelle	BOMAL	22 Jun 22
• Mme	Martine	MARCUCCI-BOSCHMAN	03 Jul 22
• M.	Serge	HUPEZ	05 Jul 22
• M.	Paul	SCHAEKENS	20 Jul 22
• Gen Bde e.r.	Henry	LEROY	05 Aou 22
• Gen Maj e.r.	Roland	PIOGE	06 Sep 22
• Mme	Colette	MICHELS	10 Sep 22
• Cdt e.r.	Eric	GROTARD	14 Sep 22
• Cdt e.r.	Amour	DURIEUX	04 Oct 22
• 1MDL e.r.	Yves	CARIS	17 Nov 22
• Brig Chef e.r.	Henri	SURIN	14 Dec 22
• Col Hre	Evence	GODFROID	17 Jan 23
• M.	Pascal	VANCANEGHEM	20 Mar 23
• LtCol e.r.	Roger	VERHASSELT	24 Mar 23
• Mme	Marie-Madeleine	BRASSELE	09 Avr 23

1. Approbation du PV de l'AG du 21 avril 2022

L'AG ne formule aucune remarque quant au procès-verbal de l'AG du 21 avril 2022, paru dans la Panthère N° 58 de juin 2022.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Situation des membres

Le trésorier donne la situation des membres au 31 décembre 2022 : 127 membres, soit 119 membres effectifs et 8 membres adhérents.

Commentaire du Président : le nombre de membres diminue en fonction de l'avancée en âge. D'autres associations, telle celle du 20A, recrutent par le « bouche à oreille », les contacts personnels et favorisent aussi un certain effet « boule de neige ». Il lance donc un appel à faire de même pour nous amener du sang neuf.

3. Rappel des activités depuis l'AG 2022

a. Visite de la base de Florennes organisée par Stéphane Charlier. Cette activité n'a rassemblé que 16 personnes, mais a intéressé aussi bien les anciens militaires que les épouses qui accompagnaient.

Commentaire du Président : d'autres activités sont (seraient) possibles. Il est ici pensé à la visite de « Mons, ville militaire » que la Frat RACH a organisée et qui pourrait être reproduite.

Il faut évidemment que les délais d'organisation le permettent. Le canal de communication privilégié serait la Panthère.

Un mot sera dit plus tard à propos d'un calendrier commun aux ASBL d'Anciens de l'artillerie de compagnie francophone.

Quoi qu'il en soit, une activité est généralement plus attractive et connaît un meilleur succès si une possibilité de repas est offerte.

Le trésorier dit que tout est possible, mais que les finances de l'ASBL ne sont pas inépuisables et qu'il il y aurait lieu de voir au cas par cas dans quelle mesure l'ASBL pourrait ou non intervenir financièrement.

- b. Repas festif à Gembloux (23 octobre 2022)
46 personnes ont pris part à ce repas qui a permis de renouer avec une certaine convivialité.
Très bonne ambiance et très bon buffet quoique jugé un peu « chiche » par certains.
On en reparle plus loin.

4. **Maison de la Jeunesse**

Les relations de l'ASBL avec la Ramure continuent (appui financier, etc.)

M. Van Geit est la cheville ouvrière de nos contacts avec la Maison de la Jeunesse. Il nous signale que la Maison de la Jeunesse a toujours accès à certains camps (Côte, lacs de l'Eau d'Heure) via l'OCASC.

Le projet pour 2023 est d'acquérir une table de tennis de table extérieure.

L'AG marque son accord pour le budget de cette année vienne en complément des moyens financiers de la Ramure afin qu'elle puisse réaliser son projet.

Intervention du Président qui pose la question de savoir si l'ASBL doit renouer des relations avec la commune d'Ixelles.

Sachant que tous les cadeaux offerts par le 19 ACh ont été « cédés » par la commune à la Maison de la Jeunesse, la position du CA est de ne plus rien entreprendre vis-à-vis de autorités communales.

Un consensus en ce sens se dégage aussi de l'AG.

5. **Site internet**

M. Dany Vandijck, webmaster, nous communique les chiffres suivants : 217.000 pages vues pour 65.870 connexions au site. La majorité des visiteurs viennent des U.S.A. qui se concentrent sur les pages relatives au « Matériel ».

Les visites de « robots » font bien entendu partie du nombre.

Intervention du Président qui signale que la nouvelle mouture du site qui répond tout à fait aux attentes.

M. Vandijck encourage les membres à visiter le site et à lui faire des commentaires/suggestions utiles.

Intervention de M. Léopold Van Geit qui rappelle l'existence d'une page (ou plutôt de pages) Facebook également consacrée(s) au 19 ACh. Il s'agit là de fora de discussion où des articles « ASBL » peuvent également trouver place.

6. **Situation financière et bilan 2022**

a. Le trésorier expose la situation financière : l'avoir était de 9.984,29 € au 31 décembre 2022.

b. Il présente également le bilan de l'année écoulée - voir tableau 1 ci-dessous (copie distribuée à chaque membre présent).

c. Résultat de l'exercice 2022 : une perte de 1.267 € (donc MOINS que prévu par le budget 2022 voté lors de l'AG précédente).

d. Intervention d'un membre à propos de l'assurance RC et réponse du trésorier : l'assurance RC ne couvre que les éventuels dégâts matériels qui seraient occasionnés lors d'une activité de l'ASBL, mais ne couvre pas la responsabilité civile des administrateurs lorsqu'ils posent un acte d'administration de l'ASBL.

e. Intervention de M. José Toussaint : si nous conservons la vision « échéance 2030 », alors nous sommes « dans les clous », ce à quoi le Président répond que si certains souhaitent continuer après cette date, il faudra alors envisager les mesures qui s'imposeront.

f. L'AG ne formule aucune autre remarque quant aux chiffres exposés.

7. **Rapport du membre chargé du contrôle des comptes**

Suite à l'absence pour motif de santé de M. Marcel Savoye, le Président donne lecture de son rapport daté du 12 mars 2023.

Celui-ci fait état de ce qu'aucune anomalie n'a été constatée et propose à l'AG « *d'approuver la comptabilité pour la période du 01 janvier au 2022 au 31 décembre 2022 et de donner décharge à l'organe d'administration pour la gestion financière relative à cette période* ».

À l'unanimité, l'AG approuve les comptes de l'exercice 2022 et donne décharge au CA pour la gestion financière de cet exercice.

8. Questions soulevées par 1/20^{ème} des membres

- a. Action de l'ASBL lors du décès d'un membre ou d'un membre de sa famille au 1^{er} degré :
- 1) Discussion lors du dernier CA : L'avis de décès, si connu, est envoyé à tous les membres. Le CA est d'avis que pour un ancien du Regt non membre de l'ASBL (ou famille au 1^{er} degré), L'ASBL enverra une lettre de condoléances (président). La participation aux obsèques se fait sur base volontaire. Pour un membre de l'ASBL (effectif ou adhérent) et 1^{er} degré, ne faudrait-il pas formaliser une action de l'ASBL (lettre de condoléances, présence aux funérailles, gerbe) ? Le temps de réaction (inévitables) rend difficile l'organisation d'une cagnotte ou une recherche de volontaires. Un envoi systématique de fleurs devrait aller de pair avec une augmentation de la cotisation annuelle.
 - 2) Discussion au cours de l'AG :
 - a) Estimation financière : 40 à 50 € par gerbe et 15 à 20 décès par an.
 - b) Il y a toujours un membre suffisamment proche du lieu des obsèques qui pourrait représenter l'ASBL.
 - c) Info du Président à propos des façons de faire des autres Associations d'Anciens (1A-3A-20A-80A) : ces actions sont prévues dans leurs statuts.
 - d) M. José Toussaint : à la différence avec une caisse de prévoyance, le fait de payer une cotisation n'est pas liée à une quelconque obligation en cas de décès. Il s'agit là d'une affaire de relations personnelles avec le défunt et/ou sa famille.
 - e) Président : en effet, la cotisation n'a pas été prévue pour cela, ce qui impliquerait une augmentation de la cotisation si cela devait se faire.
 - f) M. Georges Olivier : les fleurs sont vite oubliées, voire pas remarquées par la famille. Ce qui compte vraiment, c'est la présence aux funérailles et les condoléances exprimées « de visu ».
 - g) le Président signale que les fleurs déposées lors des récents décès ont été appréciées par les familles, mais il comprend que les points de vue peuvent être différents, d'où la nécessité d'un vote par écrit vu le caractère sensible du sujet.
 - 3) Le président demande un vote :

Question	Oui	Non	Abstention
Lettre de condoléances	24	0	0
Gerbe / Fleurs	2	20	2
Présence systématiques aux funérailles	5	15	4
Augmentation cotisation pour frais fleurs	3	17	4

=====
 Interruption de 1230 Hr à 1330 Hr pour le lunch
 =====

- b. Contact avec les autres Associations d'artilleurs francophones :
- 1) Explication du Président : l'Association des anciens du 20A est à l'initiative d'un calendrier « partagé » (feuille Excel partagée, accessible à un membre du CA) des activités organisées par ces différentes associations (actuellement 1A-3A-20A-80A et 19ACh qui vient de les rejoindre). Les associations d'anciens de l'artillerie anti-aérienne ne sont, à ce stade, pas concernées. Les activités auxquelles il serait possible de participer seront communiquées par chaque association à ses membres propres par des canaux de communication propres (dans notre cas : la Panthère). Il s'agit d'un embryon de calendrier commun, nous n'en sommes encore qu'au démarrage d'un système qui doit encore se trouver.
 - 2) Intervention de M. Georges Olivier : me référant à nos statuts, je trouve que l'on sort là du cadre des buts poursuivis par notre ASBL. Président : il n'est pas question d'une quelconque fusion ou agglomération des associations. Il ne s'agit simplement que de faire savoir aux membres quelles activités sont organisées par les autres associations et ouvertes à tous, afin de permettre à ceux qui le souhaiteraient d'y participer. C'est un outil d'information pur.
- c. Contact de l'ASBL avec les Associations Aie telles l'EAC ou la Fraternelle ACh.
- 1) Ste Barbe à Brasschaat : le Président pense devoir s'y rendre à titre personnel.

- 2) Journée de l'Artillerie à Cheval à Leuven : le Président estime que l'on doit y participer officiellement en tant qu'ASBL des Anciens du 19 ACh. Il souligne le fait que l'organisateur (Col Hre Erik De Muynck, président de la KVRA) avait prévu une gerbe au nom du 19ACh et qu'il a eu ainsi l'honneur de la déposer au monument de l'Aie à Cheval. Cette attention a été hautement appréciée. D'autres infos seront communiquées aux membres, notamment en ce qui concerne la journée des Fraternelles à Brasschaat.
- d. Adaptation éventuelle de la cotisation annuelle en fonction de la décision relative à l'envoi de fleurs lors de funérailles d'un membre.
Sans objet étant donné le résultat du vote.

9. **Propositions d'activités pour 2023**

Repas de retrouvailles :

- a. M. Dany Vandijck : le repas à Gembloux était bien mais en a laissé certains avec une impression de « trop peu ».
Le trésorier rappelle que ce repas a coûté 65 € p.p. TOUT compris (apéritif, zakouskis, buffet, dessert, café et SALLE).
M. Vandijck dit que le repas de Ste Barbe à Liège coûtait 40 € tout compris mais que le restaurateur a cessé ses activités.
- b. Autres possibilités à approfondir :
 - 1) M. Roland Roskam : à Chaudfontaine, le prix du repas et de la location de la salle varient en fonction de la participation et du jour où le repas est organisé (WE ou semaine),
 - 2) M. Stéphane Charlier : salle gratuite à la Base de Florennes, traiteur à trouver,
 - 3) M. Léopold Van Geit : « Le Grill On vert » à Jehay-Bodegnée.
- c. Question du Président : faut-il une animation ? (fond musical, quizz, ...).
Idées à transmettre pour une activité de retrouvailles entre le 15 Oct et le 15 Nov.
- d. La décision sera prise ultérieurement.

10. **Proposition de budget 2023 et de cotisation 2024**

Le trésorier distribue ses tableaux de calculs et commente les chiffres.

Entre autres :

- a. Budget 2023.
- b. Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, la cotisation 2024 est proposée à 8,00 €.
Après discussion au sein de l'AG, les uns et les autres ayant avancé leurs arguments, un consensus se dégage pour fixer la cotisation 2024 à 10,00 €.
- c. Le budget 2023 présenté par le Trésorier et la cotisation 2024 à 10,00 € sont adoptés par l'AG.

11. **Membre(s) chargé(s) du contrôle des comptes de 2023**

M. Marcel Savoye se propose pour effectuer le contrôle des comptes 2023 (son mail du 19 avril 2023 à 10:39 Hr).
Le président l'en remercie.

12. **Elections statutaires :**

- a. Un poste d'administrateur est encore vacant.
- b. 1 candidat s'est déclaré par écrit : M. Dany Vandijck.
- c. Aucun autre candidat ne se manifeste durant cette assemblée générale.
- d. M. Vandijck est élu administrateur à l'unanimité.
- e. L'organe d'administration se compose donc comme suit (ordre alphabétique) :
M. Charles De la Roy : administrateur et secrétaire,
M. Philippe Louis : administrateur,
M. Roland Roskam : administrateur,
M. Daniel Thirion : administrateur et président,
M. Joseph Toussaint : administrateur,
M. Dany Vandijck : administrateur et webmaster,
M. Marc Wauquier : administrateur et trésorier.

13. **Panthère :**

La Panthère reprendra un rythme de 3 parutions par an : décembre (annonce de l'AG en janvier-février et rappel de la cotisation de l'année en cours), mai-juin (PV de l'AG) et septembre-octobre (repas de retrouvailles et plus en fonction des événements).

Intervention de M. Dany Vandijck qui a fait parvenir un texte de la part de M. Troussard à propos de l'indemnité funéraire et de la pension de survie dans le but d'une diffusion via la Panthère.

M. Marc Wauquier dit avoir déjà reçu précédemment ce texte qui n'a pas encore été publié pour des problèmes de mise en page et de nombre de pages à imprimer et à diffuser (surtout pour la Panthères en version « papier »).

14. **Divers**

Une Assemblée Générale extraordinaire sera bientôt convoquée puisque la nouvelle loi sur les Sociétés et Associations (CSA : Code sur les Sociétés et Associations) nous contraint à modifier nos statuts. Détails ultérieurement.

15. Le Président fait un dernier tour de table.

Rien n'est ajouté.

Le Président lève la séance à 14:47 Hr.

Tableau 1 : résultat 2022

Résultat exercice 2022			
RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	762		
		Florennes	90
		Gembloux	900
		Activités article 3	990
		La Ramure	710
		Frais de gestion des comptes	45
		Copies/Tel/Fax/Courrier	12
		Panthères	37
		Réunions	53
		Matériel	0
		Site Web	16
		Somme Admin/Fonctionnement	163
		Assurance RC	71
		AG	156
Divers - Dons	61	Divers	0
		Résultat	-1267
Total	823	Total	823

Tableau 2 : budget 2023

Budget 2023			
RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	690		
		Activités article 3	1000
		La Ramure	370
		Frais de gestion des comptes	60
		Copies/Tel/Fax/Courrier	20
		Panthères	80
		Réunions	120
		Matériel	20
		Site Web	16
		Somme Admin/Fonctionnement	316
		Assurance RC	71
		AG	250
		Moniteur	160
		Bg 2023	1477
Total	690	Total	690

Retrouvailles 2023

Cette année encore, nous avons le plaisir de vous inviter à prendre part à notre repas de retrouvailles qui se tiendra le dimanche 17 septembre 2023 à partir de 12 heures dans les locaux du restaurant Le Grill-on-Vert, rue du Parc 11 à 4550 - Jehay-Bodegnée - [http : \(le-grill-on-vert.be\)](http://le-grill-on-vert.be). L'endroit est situé dans un cadre verdoyant avec possibilités de parking aux alentours.

Le menu qui vous est proposé se compose comme suit

Verre d'accueil
Buffet de hors-d'œuvre
Plat principal (service à table)
Buffet desserts
Café

Le coût de la journée est fixé à 35,00 euros par personne pour les membres et leur(s) parent(s) au premier degré ainsi que pour leur compagne, et à 45,00 euros pour les invités. Les boissons sont comprises dans le prix.

Votre virement, mentionnant en communication le nombre de participant(s), fera office d'inscription ferme et définitive (pas de remboursement en cas de rétractation, excepté pour cas de force majeure). Il est à effectuer au compte BE69-0013-7095-7378 de l'asbl 19 ACh, et devra impérativement nous parvenir pour le 06 septembre 2023 au plus tard.

Pour nos membres et leur(s) invité(s), que nous espérons voir nombreux, ce sera l'occasion de se retrouver en toute convivialité (tenue vestimentaire décontractée) devant un excellent repas.

La Journée de l'Artillerie à Cheval

La Journée annuelle de l'Artillerie à Cheval s'est déroulée ce 11 mars à Louvain, à l'invitation du Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Leuven et de la Fraternelle de l'Artillerie à Cheval. Le Commandement Militaire de la Province du Brabant Flamand, le Bataillon d'Artillerie et la Musique Royale de la Force Aérienne ont contribué à l'organisation de cette journée, qui commémorait également le 100^{ème} anniversaire de la création du Régiment d'Artillerie à Cheval à Louvain, le 50^{ème} anniversaire de l'inauguration du Monument de l'Artillerie à Cheval à Louvain, et le 20^{ème} anniversaire de la dissolution du dernier Régiment d'Artillerie à Cheval.

Après les discours traditionnels, j'ai eu l'honneur de représenter le 19 ACh lors du dépôt de gerbes en mémoire de nos Anciens, morts pour la Patrie.

La cérémonie au Monument de l'Artillerie à Cheval s'est poursuivie par un défilé du détachement du Bataillon d'Artillerie et de la Musique de la Force Aérienne vers l'Hôtel de Ville, ainsi qu'un concert sur la Grand Place et une Réception à l'Hôtel de Ville.

Je ne peux que vous encourager à participer à cet événement l'an prochain, afin de représenter dignement notre Régiment.



La Journée des Associations des Unités d'Artillerie

La Journée annuelle des Associations des Unités d'Artillerie a eu lieu à Brasschaat le 9 mai.

Organisée par le Bataillon d'Artillerie, cette journée permet aux différentes Associations d'Unités de fleurir les Monuments aux Morts situés à Brasschaat. Elle permet aussi aux Anciens Artilleurs de tous horizons de se rencontrer et de participer à une séance d'information sur l'évolution de l'Artillerie.

Le musée de l'Artillerie à Cheval se trouve à Brasschaat et peut être visité à cette occasion, ce que je ferai certainement l'an prochain en espérant que quelques membres de notre ASBL pourront participer.



POUR LES RETARDATAIRES : le montant de la cotisation 2023 est fixé à six euros, à verser au compte BE69001370957378 de l'ASBL 19ACh à 1090 BRUXELLES. Au cas où le compte effectuant le versement ne serait pas au nom du membre, il est demandé de le faire indiquer dans la rubrique « communication ». Merci à tous !

Ne manquez pas de visiter notre site Internet à l'adresse www.anciens19ach.be

IN MEMORIAM

C'est avec une profonde tristesse qu'il nous revient de vous faire part du décès

- De Madame **Marie Madeleine Brasselle**, épouse de l'Adjudant e.r Jean Delahaut, survenu le 09 avril 2023.

La Panthère présente ses sincères condoléances aux familles et aux amis.